

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2021

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Règlement du budget participatif dédié à l'environnement**

Rapporteur : Chantal Brault

Depuis 2012, la Ville s'est engagée dans une démarche de concertation et de démocratie participative. Elle a été le lieu d'une large consultation des habitants sur divers sujets ou projets importants.

En 2019, à l'issue de la démarche « *Parlons ensemble de l'environnement à Sceaux* », le conseil municipal a décidé la mise en place du premier budget participatif dédié à l'environnement pour l'année 2020.

Le budget participatif est un dispositif de démocratie participative permettant d'allouer une enveloppe budgétaire, intégrée au budget de la commune, consacrée à la réalisation, par la Ville, de projets proposés et approuvés par les habitants.

Par la mise en place d'un budget participatif, dans la continuité de « *Parlons ensemble de l'environnement à Sceaux* », la Ville a souhaité poursuivre le lien avec les habitants en leur permettant de participer davantage à la vie publique en s'appropriant des projets d'intérêt général qui seront réalisés par la Ville, en matière d'environnement.

Une première édition du budget participatif a été mise en place en 2020. Cette première édition expérimentale a permis de recueillir les avis et suggestions des participants et de la population. Ces contributions ont été prises en compte pour définir les prochaines éditions.

Pour le premier budget participatif, les projets retenus ont été :

Le Potager des Blagis (8 000 €)

Le projet consiste à transformer une partie d'un terrain qui se situe dans le parc de la résidence de Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat le long de la rue Léon Blum pour en faire un jardin partagé. Les travaux seront réalisés par l'association « Espaces » avec une livraison du projet fin 2021.

Sceaux, ville amie des insectes et des oiseaux (1 000 €)

La ville a choisi d'organiser trois ateliers de fabrication de nichoirs/hôtel à insectes pour favoriser l'installation des insectes et oiseaux afin de freiner l'érosion de la biodiversité urbaine, tout en impliquant les Scéens selon le souhait du porteur de projet.

Plantation d'arbres et arbustes fruitiers aux Blagis (20 000 €)

Un cognassier va être planté rue du docteur Roux à l'automne 2021. D'autres essences seront également mises en place dans le quartier.

Oasis de fraîcheur à l'école des Blagis (30 000 €)

Afin de créer une oasis de fraîcheur à l'école des Blagis, selon le souhait du porteur de projet, une zone enherbée a été mise en place avec des plantations après un terrassement.

Sceaux met les voiles contre les canicules (3 000 €)

Pour diminuer la température durant les saisons estivales, des ombrières en toile ont été installées dans les crèches.

Pour le deuxième budget participatif, les projets retenus ont été :

Protégeons les hérissons de Sceaux (1 500 €)

La Ville a choisi avec le porteur de projet d'organiser en partenariat avec l'association « Espaces » un atelier le 24 octobre 2021 auprès des Scéens pour construire leur propre abri à hérissons et apprendre les gestes à adopter envers cette espèce animale. Des bénévoles de l'association « alliance pour les hérissons » interviendront pour sensibiliser le public à la protection des hérissons.

Outilthèque dans la recyclerie « L'île aux ressources » (3 000 €)

Pour répondre à la demande du porteur de projet, la Ville financera la création d'un espace au sein de la recyclerie afin de mettre à disposition des Scéens un endroit pour collecter les dons d'outils et pouvoir les partager avec l'ensemble de la population. Un devis pour construire une outilthèque sur mesure a été demandé à un artisan.

Mur végétal extérieur pour l'école élémentaire les Clos-Saint-Marcel (20 000 €)

Des modules végétalisés vont être placés dans la cour de l'école. Ils seront autonomes en termes d'entretien et de maintenance grâce à une connexion avec le système de récupération des eaux pluviales. Le déploiement de ce système innovant sera effectué par un prestataire d'ici la fin de l'année.

A Sceaux, plus d'arceaux pour nos vélos (15 000 €)

Une soixantaine d'arceaux compléteront le maillage existant. Un travail en collaboration avec l'association « Sceaux à Vélo » sera mené pour déterminer les lieux de déploiement de nouvelles aires de stationnement vélo. Ce projet s'inscrira par ailleurs dans le nouveau plan vélo en cours de construction avec l'ensemble des parties prenantes.

Un chemin de cueillette à l'école des Blagis (10 000 €)

Pour poursuivre la démarche engagée du budget participatif de 2020 « Oasis de fraîcheur à l'école des Blagis », et suite à des contraintes techniques, un projet un peu plus adapté au lieu sera déployé. Une partie de la cour de l'école sera débitumée permettant ainsi la création d'un îlot de fraîcheur urbain et le déploiement d'un potager. Les études de préfiguration du projet seront lancées d'ici la fin 2021.

Végétaliser et rafraîchir la cour de l'école élémentaire des Clos-Saint-Marcel (7 000 €)

Le porteur de projet souhaite végétaliser la cour d'école pour lutter contre les îlots de chaleur et permettre une plus grande proximité des enfants avec la nature, tout en créant des espaces de convivialité et de bien-être. Pour répondre à sa demande, des modules végétalisés vont être placés dans la cour de l'école. Ils seront autonomes en termes d'entretien et de maintenance grâce à une connexion avec le système de récupération des eaux pluviales. Le déploiement de ce système innovant sera effectué par le prestataire Vertuo d'ici la fin de l'année.

\*\*\*

Le règlement du premier budget participatif avait été rédigé avec les membres du collectif scéen pour l'environnement. Pour le deuxième budget participatif, ce collectif a été réuni afin de faire le bilan de la première édition et de proposer des améliorations. Le règlement permet désormais aux Scéens de voter trois fois et non une seule fois pour les projets qu'ils soutiennent ; il permet par ailleurs à la Ville de retenir les projets suivant le premier projet non retenu si l'acceptation de celui-ci induirait un dépassement de l'enveloppe allouée à l'issue du vote.

Lors de la séance du 27 juin 2019, l'enveloppe budgétaire qui a été proposée au budget 2020 à cet effet était de 50 000 € TTC.

Pour l'année 2022, il est proposé de reconduire le montant dédié à ce budget de 50 000 €. Ce montant est fixé chaque année par arrêté du maire et intégré dans le budget soumis au conseil municipal au titre de l'exercice concerné. Les crédits seront inscrits au budget d'investissement de la Ville.

Les critères cumulatifs de recevabilité de chaque projet sont :

- projet respectant l'intérêt général,
- projet respectant les compétences communales (en matière d'environnement),
- projet d'investissement réalisable en 18 mois à compter de l'issue du vote par la population,
- projet non existant ni en cours,
- projet non contraire à l'ordre public, non discriminatoire, non diffamatoire,
- projet qui ne génère pas de frais de fonctionnement importants, sauf à ce qu'ils soient pris en charge par un tiers (association ou autres),
- projet réalisable techniquement, juridiquement et financièrement,
- projet d'un coût minimum de 1 000 €.

Le règlement du budget participatif est général ; les dates précises des différentes étapes de la procédure sont fixées chaque année par arrêté du maire, affichées en mairie, et dont le contenu est porté à la connaissance des habitants par une communication adéquate sur les supports habituels.

Le règlement précise notamment les critères de recevabilité des projets et le processus de choix.

Les étapes de la procédure se dérouleront selon le calendrier prévisionnel suivant :

- dépôt des propositions de projets, de la mi-octobre à la fin novembre 2021,
- étude de recevabilité puis de faisabilité des projets proposés, de décembre à mars 2022,
- présentation des projets recevables et réalisables à la population, en avril 2022,
- vote de la population, en avril et mai 2022.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le règlement du budget participatif dédié à l'environnement ci-annexé